

**Association Française de Développement
des Véloroutes et Voies Vertes (AF3V)**

Délégation Grand Sud-Ouest

C% Association Vélo

Association VELO pour le développement
du cyclisme urbain

2, rue de la Daurade 31000 Toulouse

Tel: 05 61 11 87 09

Toulouse, le 21 Janvier 1999

à Mr Alain Rousset

Président

Conseil Régional d'Aquitaine

14, rue François de Sourdis

33077 Bordeaux Cedex

Objet: demande d'un programme
régional de Véloroutes et Voies Vertes
(contrat de Plan 2000-2005)

Monsieur le Président,

L'AF3V, Association Française de développement des Véloroutes et Voies vertes, regroupe les individus et les associations de cyclistes qui agissent pour la mise en place d'itinéraires cyclables à longue distance. Ces itinéraires présentent un grand intérêt économique et social pour les régions traversées. Le dépliant ci-joint décrit les objectifs de l'AF3V.

La délégation Régionale de l'AF3V pour les trois régions Aquitaine, Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon est située à Toulouse.

L'AF3V vous écrit pour vous demander d'adopter un programme régional de développement d'un réseau de Véloroutes et Voies Vertes.

Ce programme pourrait faire l'objet d'un soutien financier de l'Etat dans le cadre des contrats de Plan Etat-Région, puisque le C.I.A.D.T. du 15-12-98 a décidé d'inscrire le "Schéma national des Véloroutes et Voies Vertes" parmi les projets de développement susceptibles de recevoir le soutien de l'Etat (voir décision du CIADT et cahier des charges ci-joints).

Bien entendu, le programme régional de Véloroutes et Voies vertes en Aquitaine devrait inclure une grande "Voie Verte du Littoral Aquitain", puisque le Conseil Régional d'Aquitaine aménage depuis plusieurs années les pistes cyclables du littoral aquitain, en réalisant chaque année plusieurs tronçons.

Cet itinéraire continu, en site propre, et d'excellente qualité, allant de la Pointe de Grave à Hendaye sur plus de 300 kms, sera achevé d'ici quelques années.

Le document du C.I.A.D.T. montre que cet axe est retenu comme un axe national, et peut donc faire l'objet d'un soutien de l'Etat. Cela pourrait accélérer l'achèvement de ces aménagements, ainsi que la mise en place d'un balisage, et que l'édition d'un topo-guide.

L'AF3V vous demande d'inclure aussi dans votre programme régional de Véloroutes et Voies Vertes un deuxième grand axe, retenu par le CIADT comme un axe cyclable national: la "Voie Verte des Deux Mers", c'est à dire le chemin de halage du canal des Deux Mers.

Cet itinéraire en site propre reliera à terme Castets-en-Dorthe (et Bordeaux) à Toulouse et à Agde. Il présente d'importantes potentialités de développement touristique et économique, vu le renouveau d'intérêt pour les canaux, et notamment pour le canal du Midi.

La carte et le tableau ci-joints montrent que l'aménagement de cet itinéraire est aujourd'hui nul en Aquitaine, alors qu'il est significatif en Midi-Pyrénées, plus précisément en Haute-Garonne, et en Languedoc-Roussillon (canal de la Robine). Il est probable que ces deux régions, devant les demandes des usagers et de l'AF3V, et les opportunités de financement de l'Etat, vont accélérer leurs décisions d'aménagement dans les années à venir.

L'AF3V vous demande donc de retenir la "Voie Verte des Deux Mers" comme un axe prioritaire de votre programme, et d'aménager les itinéraires suivants:

1- Liaison Bordeaux-Castets-en-Dorthe, via La Brède et Langon, par une Véloroute sur petites routes tranquilles (balisage);

2- Voie Verte, par aménagement du chemin de halage, le long du canal latéral à la Garonne, entre Castets-en-Dorthe et la limite du département du Tarn-et-Garonne, c'est à dire dans les Départements de la Gironde et du Lot-et-Garonne;

Cette Voie Verte constitue l'essentiel de cet axe.

3- Liaison entre la "Voie Verte du Littoral Aquitain" et la "Voie Verte des deux Mers", c'est à dire entre le lieu-dit "La Gare" (fin actuelle de la piste cyclable Mios-Bazas) et Langon: il existe une voie ferrée désaffectée entre ces deux localités, permettant de prolonger la piste cyclable.

D'autres Véloroutes et Voies Vertes en Aquitaine devraient être aussi étudiées, puis aménagées, dans les années à venir.

Notamment une "Véloroute de la vallée de l'Adour" entre Bayonne et Dax (où le chemin de halage rive droite du fleuve est en train d'être aménagé), et au delà vers St Sever, Aire-sur-Adour,... et Tarbes. En effet le Conseil Général de la Haute-Garonne prévoyant un axe cyclable dans la vallée de la Garonne entre Toulouse et St Gaudens, une Véloroute "Garonne-Pyrénées-Adour" sera possible en reliant Tarbes à St Gaudens.

L'AF3V reste à votre disposition pour vous soumettre, en liaison avec les associations de cyclistes de la région, des propositions plus détaillées lors de l'élaboration de votre programme régional de Véloroutes et Voies Vertes en Aquitaine.

Espérant que vous comprendrez l'enjeu pour l'avenir d'une décision rapide et énergique en faveur des Véloroutes et Voies Vertes, l'AF3V souhaiterait être informée de la suite que vous donnerez à cette demande.

En vous remerciant, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs,

Mr Julien SAVARY

Délégué Régional de l'AF3V, Président de l'Association Vélo

PJ: - Dépliant de présentation de l'AF3V
- article "Le Monde" du 21/11/98
- Décision du C.I.A.D.T. du 15-12-98 "Schéma national de véloroutes et voies vertes"

- projet de cahier des charges pour le schéma national de véloroutes et voies vertes + carte du schéma national des véloroutes.
- carte et tableau sur l'état d'avancement de la "Voie Verte des Deux Mers" (situation fin 98)

Copies à:

- Mr Philippe DORTHE Délégué au patrimoine et au tourisme fluvial du Conseil Régional d'Aquitaine
- Mr G. PEYRONNE, Préfet de la région Aquitaine (contrat de plan)
- Mr Philippe MADRELLE, Président du Conseil Général de la Gironde
- Mr Robert CABE, Président du Conseil Général des Landes
- Mr Jean-François PONCET, Président du Conseil Général du Lot-et-Garonne
- Mr François BAYROU, Président du Conseil Général des Pyrénées Atlantiques
- Mr Alain JUPPE, Maire de Bordeaux
- Mr le Dr CHOLLET, Maire d'Agen
- Mr le Président de l'Association "Vélocité 33"
- Mr J.M. GRILLET, Président de la Ligue Aquitaine de Cyclotourisme (FFCT)
- Mr A. SCHOELL, CETE du Sud-Ouest